

# LE CROISIC

## Séance passionnée au Conseil Municipal qui s'est prononcée pour un port de plaisance de 720 places

### MEMENTO VENDREDI

Rédaction - Publicité : Studio P. Guitard, Tél. 60.82.32.  
 Médecins : Moisan, Lafraisse.  
 Gendarmerie : rue du Tract. Tél. 60.80.19.  
 Pompiers : Tél. 60.80.19.  
 Ambulances : M. Ricordel, Tél. 60.82.01, place Dinan; M. Renard, Tél. 60.85.63, 27, Grande-Rue.  
 Syndicat d'initiative : place de la Gare. Tél. 60.80.70.  
 Tennis : au Mont-Esprit.  
 Ferme mer : 16 h 7',  
 Basse mer : 10 h 12', 22 h 29'.  
 Centre médico-social : 14 h - 16 h 30  
 consultation de nourissons.  
 Le Capitain-Cap : Bar, discothèque, de 21 h. à 2 h.  
 Aquarium de la Côte d'Amour : de 10 h à 12 h et de 14 h à 19 h.  
 Marché ouvert le matin.

**Ohé !... footballeurs**  
 Samedi au Croisic :  
 Poussins A contre poussins B, à 14 h.  
 Dimanche au Croisic :  
 Seniors D contre Trigmac à 14 h 15 (match à 15 h).  
 Juniors contre ES Dorges.  
 En déplacement :  
 Seniors A à Lirgon, départ à 8 h.  
 Seniors B à Guérande, La Madeleine départ à 13 h 45.  
 Seniors C à St-Joachim

Plus de trois heures de débats, souvent très passionnés, ont été nécessaires pour clarifier les différents problèmes se rattachant au projet de port de plaisance en eau profonde à l'Ouest de la jetée du Tréhic. En définitive, le Conseil municipal s'est prononcé, par vote, sur trois points essentiels.

1° — Vote sur le principe d'édification du port du Tréhic : 15 bulletins oui, 5 bulletins non, 2 bulletins blancs (scrutin secret).  
 2° — Vote sur la capacité du port : Pour 720 places (600 places en port privé, plus 120 places en port public), 13 voix. Pour 900 places (600 + 300), 9 voix (scrutin secret).

3° — Choix sur les options présentées : Projet n° 1 (bâiments sur une jetée assez large avec terre-plein plus éloigné de Saint-Jean-de-Dieu), 10 voix; Projet n° 2, 6 voix; refus de vote, 5; abstention, 1 (scrutin obtenu à mains levées).

Le Conseil est unanime pour limiter au maximum l'édification des bâtiments; pour refuser la construction d'un restaurant devant Saint-Jean-de-Dieu.

D'autre part une proposition a été présentée pour prévoir un accès routier entre le Centre Héli-Marin et la propriété Ker-Grdaz. On désire

c'est certain limiter au maximum, les inconvénients pour l'établissement de cure croisiéristes et tenir compte de ses observations.

#### DES DEBATS MOUVEMENTES

Pour en arriver à ces conclusions, il a fallu, nous l'avons dit, passer par des discussions passionnées, mais pas toujours passionnantes. Ce ne fut pas, à vrai dire, une surprise. Beaucoup l'avaient prévu et, fait rare, le public, très nombreux emplissait déjà la salle des réunions avant l'ouverture de la séance. Ceux qui avaient pu prendre place se pressaient debout, appuyés parfois sur le dossier des sièges réservés aux conseillers. Pour les autres il y

avait les couloirs et les escaliers. Aux côtés des Croisicais on comptait aussi des auditeurs extra-muros. La nervosité se dissimulait bien mais on la pressentait un peu partout.

Des l'ouverture, M. le Maire, annonce que le problème est important et complexe, que chacun pense honnêtement devenir la verte sur le sujet et il demande qu'il en soit discuté avec calme et objectivité. C'est lancé et aussitôt les premières banderilles sont plantées par les adversaires du projet. On se place d'abord sur le plan procédural: validité des délibérations antérieures; relation des procès-verbaux au registre; mauvaise interprétation des votes émis sur certains projets; manque d'informations sur le premier avant-projet, prétendent certains (trop d'informations sur ce sujet, dans la presse, pensent d'autres) et nous en passons.

Après une heure et demie d'échanges de propos on n'est guère plus avancé. Tous les rapports, lettres ouvertes, pétitions, prises de positions, projet de 1967 avec 2.000 places sont lus, commentés, passés au crible. Les auditeurs commentent, réagissent, applaudissent, désapprouvent (quelques-uns essaient même de conseiller... les conseillers) malgré plusieurs rappels à l'ordre de M. le Maire. Après le deuxième vote secret (sur la capacité du port): 10 voix pour 900 places, 6 voix pour 720 places, une voix pour 600 places et 5 bulletins nuls, les contestations s'élevaient et M. le Maire, en vertu des pouvoirs que lui confère sa

fonction, décide de faire évacuer le public, hormis les représentants de la presse. Le public s'écoule lentement et la séance reprend. Disons le, sans ambiguïté, le calme revient la detente est manifeste et pour le troisième question le vote se fait mains levées sur un ton court et presque aimable. Auparavant, dans un but de conciliation sans doute, on avait décidé de recommencer le second scrutin.

#### LA SITUATION EST PLUS CLAIRE

Au fond, ces prises de position fermes, décidées publiquement et toute conscience sans violence dans les mots, après une large campagne de presse et d'informations doivent lever cette fois l'hypothèque de l'équivoque.

Mercredi soir fut certainement pour Le Croisic un grand moment de sa vie municipale dont on reparlera pendant longtemps. C'est aussi une grande option prise pour l'avenir.

#### Le goûter des anciens

Dans une excellente ambiance familiale, 140 anciens se sont réunis mardi après-midi pour partager le goûter servi dans l'une des grandes salles de la Colonie Marceau. Les chanteurs nombreux et excellents s'en donnèrent à cœur joie et furent très applaudis. Avant de se séparer rendez-vous fut pris pour le prochain goûter qui sera offert par le Comité Local des Pêches le dimanche 21 avril.

1974

PERSPECTIVE

